



Association Vélotive  
Maison des associations,  
31 rue G. Le Bartz 56000 VANNES  
velomotive@orange.fr

Mr le Président  
du Conseil Départemental du Morbihan  
M le Commissaire

**Objet : Contribution Vélotive à l'enquête publique (2<sup>ème</sup> phase)**  
Projet d'aménagement de la RD 767 Section Trois Rois – Ménimur - Vannes

Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique pour la 2<sup>ème</sup> phase de concertation pour le projet d'aménagement de la portion de la RD 767 entre le giratoire des 3 rois et la RN 165, veuillez trouver ci-après nos commentaires :

- Le projet du Conseil Départemental du Morbihan ne va pas dans le sens d'une décarbonation des mobilités. En effet, plus on favorise les déplacements en voiture, moins on contribue à la diminution de sa part modale qui est actuellement de plus de 84 % pour les trajets domicile-travail. L'autosolisme représente plus de 90 % de ces déplacements.
- Il serait mieux que le département investisse dans les autres formes de mobilités : aménagements cyclables, transports en commun, aires et supports pour le développement du covoiturage courte distance... pour diminuer le trafic routier et ses conséquences négatives (coût pour les ménages et les collectivités, pollution de l'air et sonore, sédentarité et santé...). Le coût de ce projet est très élevé alors qu'il y a un risque de report des difficultés routières sur d'autres secteurs notamment la RN 165 qui se retrouvera plus saturée.

Dans le cas où le Conseil Départemental poursuit ce projet, nous l'avons étudié et les aménagements cyclables prévus semblent répondre aux attentes des usagers du vélo au quotidien.

- Nous approuvons la création d'une piste cyclable le long de RD 767, l'aménagement des giratoires de Kerniol et des 3 rois pour sécuriser les déplacements des cyclistes entre les différents quartiers : Ménimur, Le Ténéno, Kerniol, Kerbiquette. Ces aménagements devraient encourager le report modal vers le vélo pour les habitants de Ménimur, Kerbiquette et même plus généralement de Vannes, Saint-Avé voire Meucon.
- Ce projet devrait même être intégré à une étude plus large de déplacement à vélo au-niveau de l'agglomération.

- Nous sommes rassurés par la dernière version du projet, avec le choix de conserver les feux à l'angle de la rue Eugène Delacroix pour permettre aux piétons et aux cyclistes de se rendre sur Kermesquel et la voie verte et le vélodrome.
- Le projet de créer une passerelle pour piétons et cyclistes entre le Foso et Kermesquel contribuerait aussi à désenclaver Ménimur, mais son impact et son coût nous semble disproportionné au regard des besoins. Nous craignons que cette passerelle contribue à terme à supprimer le feu de la rue Delacroix et donc le tourne à gauche pour l'accès à la voie verte de Sainte Anne pour les cyclistes et piétons qui viennent du centre-ville. Cette liaison doit être préservée, et la passerelle envisagée bien plus au nord ne la remplacerait pas. La « fluidité » du trafic routier ne doit pas se faire en supprimant une liaison douce.
- Concernant l'aspect routier, nous souhaitons que la vitesse sur ce tronçon soit limitée à 50 km/h pour réduire les nuisances (pollution, bruit...) dans cette zone urbanisée.
- Nous préférons, comme cela se fait déjà ailleurs, qu'une des voies dans chaque sens soit réservée « aux heures de pointe » aux véhicules prioritaires, transports en commun et au covoiturage afin d'encourager ces deux dernières pratiques.
- Nous vous saurions grés de bien vouloir nous consulter par la suite pour les études techniques, afin d'étudier plus en détails les aménagements cyclables prévus.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos observations, veuillez accepter M le Président et M le Commissaire, nos salutations respectueuses.

Fabienne Briquet

Présidente de Véломotive

Vannes, le 26 mars 2025

Fabienne BRIQUET  
Présidente



**Véломotive**  
Association loi 1901



31 rue Guillaume Le Bartz  
56 000 VANNES  
velomotive@orange.fr